

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021

I. La section de fonctionnement

LES DEPENSES

DEPENSES	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
O11 Charges à caractère général	2 447 140,12 €	2 331 367,31 €	2 647 377,00 €	2 281 329,21 €	2 579 624,00 €
O12 Charges de personnel	3 026 696,35 €	3 225 224,14 €	3 575 800,00 €	3 447 218,71 €	3 620 000,00 €
65 Charges de gestion courante	799 659,42 €	881 601,50 €	939 009,00 €	886 338,65 €	1 027 221,00 €
O14 Atténuation de produit	1 195 440,99 €	1 195 221,92 €	1 217 625,00 €	1 197 261,37 €	1 190 052,00 €
66 Charges financières	31 472,89 €	49 324,37 €	46 197,00 €	44 805,34 €	41 160,00 €
67 Charges exceptionnelles	25 484,23 €	8 460,51 €	12 000,00 €	9 178,25 €	12 825,00 €
68-6878 Provisions semi budgétaire	2 995,00 €	13 860,00 €	81 000,00 €	81 000,00 €	- €
022-DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	20 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 528 889,00 €	7 705 059,75 €	8 539 008,00 €	7 947 131,53	8 480 882,00 €
6521-Subvention équilibre budget annexe ZAE Foncière	204 031,66 €	5 053,10 €	7 727,00 €	0,00 €	0,00 €
042- Amortissements / cessions	481 583,44 €	447 830,13 €	346 939,00 €	432 149,03 €	347 312,00 €
O23 Virement section investissement	0,00 €	0,00 €	1 266 085,28 €	0,00 €	1 160 384,21 €
TOTAL GENERAL	8 214 504,10 €	8 157 942,98 €	10 159 759,28 €	8 379 280,56 €	9 988 578,21 €

Chapitre 011 Charges à caractère général d'un montant de 2 579 624 € (+ 13,08 % par rapport au CA 2020) :

Les principales évolutions qui expliquent cette baisse sont les suivantes :

- + 38 688 € liés à des économies réalisées l'année passée sur les dépenses des services généraux (fluides, fournitures diverses, déplacements, formations, honoraires, frais de communication, etc.)
- + 50 000 € liés à des travaux d'aménagement de bureaux ;
- + 10 629 € liés à l'élaboration du document unique (évaluation des risques professionnels) (subventionné à hauteur de 7 000 €)
- + 10 328 € liés aux transports scolaires (interclasse et transport haut le pied non comptabilisés en 2019 et 2020) ;
- + 23 084 € liés aux projets des services culturels (du fait de l'annulation de projets en 2020) (subventionnés à hauteur de 80%) ;
- + 17 960 € liés à des économies réalisées l'année passée sur les dépenses du cinéma (location de films, fluides, etc.) ;
- + 6 110 € liés à des économies réalisées l'année passée sur les dépenses des musées (fluides, honoraires, frais de communication, etc.)
- + 6 922 € liés à des économies réalisées l'année passée sur les dépenses de l'école d'Oëlleville (fluides, fournitures, etc.)
- + 6 383 € liés à des économies réalisées l'année passée sur les dépenses des équipements sportifs (fluides, fournitures, etc.)
- + 32 049 € liés à des économies sur les dépenses de la piscine intercommunale réalisée l'année passée et aux frais d'expertises (7 000 €) liés au sinistre en cours ;
- + 8 105 € liés au développement d'actions de soutien à la parentalité (subventionnés à hauteur de 70%) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- + 89 860 € liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères : + 10 000 € de composteurs (subventionnés à 90%), + 15 000 € de contribution au SICOTRAL, + 40 000 € de contribution à EVODIA (transit, transport et traitement), + 20 000 € liés au matériel roulant ;
- + 12 000 € liés à la mise en place d'un nouveau programme en faveur de l'habitat ;
- + 26 500 € liés au développement économique : 6 500 € pour le forum de l'emploi et 20 000 € d'honoraires à la CCI pour l'appel à projet « digitalisation des commerces » (subventionnés à 70%) ;

- - 30 886 € liés aux commandes de masques chirurgicaux l'année passée ;
- - 6 743 € liés à la fermeture de l'aire des gens du voyage ;
- - 35 188 € liés à la fin du Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de l'habitat ;
- - 8 643 € liés à l'entretien des voiries des zones d'activités économiques ;

Chapitre 012 Frais de Personnel d'un montant de 3 620 000 € (+ 5,01 % par rapport au CA 2020)

Ces dépenses sont constituées des frais de personnel des agents titulaires, non titulaires et des remboursements des mises à disposition de personnels.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 35 321 € liés à 4 départs en retraite de la collectivité en 2021 (avec l'impact des Comptes Epargne Temps et des congés à solder) ;
- + 30 696 € liés à la piscine intercommunale : recrutement d'un MNS supplémentaire à compter de octobre 2020 (12 mois au lieu de 3 en 2020) ;
- + 15 200 € liés au renforcement du service Enfance Jeunesse et Sports ;
- + 16 937 € liés à la mise en place au Chargé de Mission Plan local de prévention des déchets ménagers mutualisé avec la CC Terre d'eau (remboursement intégral) ;
- + 17 000 € liés au développement de la mutualisation des services (secrétaires de mairies, renforcement du service ressources humaines,...) (coût neutre) ;
- + 17 935 € liés au poste de coordination CTEAC (12 mois au lieu de 4 en 2020) ;
- + 9 100 € liés à une régulation à l'URSSAF pour le compte de l'année 2020 ;
- + 7 000 € liés à la mise en place depuis le 1er janvier 2021 des indemnités de fin de contrat pour les agents contractuels non renouvelés ;
- + 24 500 € liés au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et à l'application des mesures liées au Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations (PPCR).

Chapitre 65 Charges de gestion courante d'un montant de 1 027 221 € (+ 15,89 % par rapport au CA 2020)

Ces dépenses sont principalement constituées par les subventions aux associations (330 163 €), les contributions aux structures partenaires (361 382 €), les participations communales pour la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires versées au budget annexe assainissement (173 501 € TTC) et les indemnités et formations des élus (135 300 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 10 000 € liés à la participation à la plateforme commerçante LOCAPY de la CCI des Vosges ;
- + 89 577 € de cotisations à l'EPTB pour la compétence PI (Prévention des Inondations) et la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) ;
- + 30 000 € de subvention pour le Symposium de sculpture ;
- + 22 946 € de subventions liées à des annulations de manifestations en 2020 ;

- - 18 665 € de cotisations au SCoT ;

Chapitre 014 Atténuation de produit d'un montant de 1 190 052 € (- 0,60 % par rapport au CA 2020)

Ces dépenses sont principalement constituées par le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR = 195 274 €) et les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes (971 378 €).

Chapitre 66 Charges Financières d'un montant de 41 160 € (- 8,14 % par rapport au CA 2020)

Ces dépenses sont constituées par le remboursement des intérêts des emprunts. Ce poste baisse automatiquement en raison de l'échéancier des emprunts, mécaniquement et de façon contractuelle, les frais financiers baissent et le remboursement en capital augmente.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles d'un montant de 12 825 €

Ces dépenses sont constituées par des annulations diverses de titres sur exercices antérieurs.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 022 Dépenses imprévues de 10 000 €

TOTAL DES DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES 2021 : 8 480 882 euros

Chapitre 042 Amortissements d'un montant de 347 312 €

Chapitre 23 Virement à la section d'investissement pour un montant de 1 160 384,21 €

Article 6521 Subvention d'équilibre au budget ZAE de 0 €

**Soit un TOTAL des dépenses de Fonctionnement prévisionnelles 2021 de
9 988 578,21 euros**
(=8 480 882 € + 347 312 € + 1 160 384,21 €)

LES RECETTES

RECETTES	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
70 Produit des services du domaine	836 554,48 €	868 899,71 €	859 280,50 €	822 713,67 €	755 124,00 €
73 Impôts et taxes	5 405 436,07 €	5 380 388,41 €	5 473 696,00 €	5 427 212,78 €	5 388 577,00 €
74 Dotations et participations	2 203 998,41 €	2 142 108,08 €	2 275 024,22 €	2 320 954,36 €	2 273 754,00 €
75 Autres produits gestion courante	46 916,21 €	50 306,91 €	51 935,00 €	51 079,82 €	94 994,00 €
77 Produits exceptionnels	92 883,35 €	98 419,11 €	21 585,00 €	108 269,73 €	15 878,00 €
78-7815-Reprise provision semi budgétaire	3 987,00 €	13 810,12 €	80 950,00 €	7 993,74 €	73 056,00 €
O13 Atténuation de charges	247 472,53 €	223 951,79 €	155 700,00 €	206 124,98 €	186 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	8 837 248,05 €	8 777 884,13 €	8 918 170,72 €	8 944 349,08 €	8 787 383,00 €
O42 -777 quote part des subventions transférées	115 704,59 €	117 394,05 €	111 655,00 €	121 471,58 €	109 671,00 €
Excédent : 002	2 362 589,89 €	2 059 042,17 €	2 757 076,88 €	2 757 076,88 €	2 832 065,51 €
TOTAL GENERAL	11 315 542,53 €	10 954 320,35 €	11 786 902,60 €	11 822 897,54 €	11 729 119,51 €

Chapitre 70 Produits des services du domaine d'un montant de 755 124 € (- 8,22 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont principalement constituées des recettes des équipements culturels (99 150 € au lieu de 220 000 € en année « normale ») et sportifs (38 300 € sachant que la nouvelle piscine aurait dû générer au moins 140 000 €), des recettes du service ordures ménagères (redevances et autres produits : 604 200 €).

A noter que les recettes des équipements culturels et sportifs ont été calculées sur une base de 6 mois du fait de la crise sanitaire.

Chapitre 73 Impôts et Taxes d'un montant de 5 388 577 € (-0,71 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont principalement constituées des impôts locaux (3 105 451 €), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (1 153 817 €), de la taxe de séjour (10 000 €), du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (277 643 €) et de l'attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs (838 666 €).

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 16 003 € attribution de compensation versée par la commune de Mirecourt au titre des transferts de charges et des services communs ;
- + 20 000 € de dégrèvements de fiscalité ;
- - 90 000 € de compensation de la Taxe d'Habitation (calcul de la compensation = bases 2020 x taux de TH 2017, ainsi la hausse de TH de 2018 (+0.5%) ne sera pas compensée).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Chapitre 74 Dotations, Subventions et Participations d'un montant de 2 273 754 € (-2,03 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont principalement constituées par la dotation globale de fonctionnement (1 166 610 €) et autres compensations, subventions et participations diverses.

Les principales évolutions qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- + 7 000 € de subvention pour l'élaboration du document unique (évaluation des risques professionnels) ;
- + 6 006 € d'aide exceptionnelle du CNC du fait des pertes d'exploitation sur le cinéma en 2020 ;
- - 16 099 € de remboursement de l'Etat au titre de l'achat des masques liés à la crise sanitaire ;
- - 20 640 € de remboursement de la SEM TERRENR ;
- - 23 972 € de subvention LEADER pour le Projet Alimentaire Territorial (PAT) 2019.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante d'un montant de 94 994 € (+ 85,97% par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont principalement constituées par le reversement des agents de leur participation aux tickets restaurants (37 500 €) et par les revenus des locations (11 660 €). A noter un versement exceptionnel prévisionnel de 40 000 € d'excédent de fonctionnement prévisionnel du budget annexe ZAE.

Chapitre 77 Produits exceptionnels d'un montant de 15 878 €

Ces recettes sont principalement constituées par des annulations de mandats sur exercices antérieurs, d'admission en non valeur de créances, ainsi que des produits exceptionnels divers (remboursements d'assurances, etc.),

A noter que ces recettes sont variables d'une année à l'autre, notamment en fonction des cessions de parcelles (pour mémoire 75 344 € en 2020) et des remboursements d'assurances (pour mémoire 15 838 € en 2020)

Chapitre 78 Reprise sur provisions d'un montant de 73 056 €

Ces recettes sont constituées par les reprises sur provisions pour risques et créances douteuses.

Chapitre 013 Atténuations de charges d'un montant de 186 000 € (-9,76 % par rapport au CA 2020)

Ces recettes sont principalement constituées par les remboursements des communes des mises à disposition de personnels (secrétaires de mairies = 140 000 €, services partagés, etc.), par les remboursements des assurances des arrêts maladies et accidents de travail des agents et par les subventions aux emplois aidés.

Ces recettes sont variables d'une année à l'autre.

TOTAL DES RECETTES REELLES PREVISIONNELLES 2021 : 8 787 383 euros
--

Soit un excédent prévisionnel des opérations réelles de 306 501 euros

(recettes réelles - dépenses réelles)

Chapitre 042 Amortissements des subventions d'un montant de 109 671 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Soit un déficit des opérations d'ordres de 237 641 euros

(= 347 312 € de dépenses d'ordres – 109 671 € de recettes d'ordres)

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL 2021 : 68 860 euros
--

(=306 501 € d'excédent des opérations réelles – 237 641 € de déficit des opérations d'ordres)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

RESULTAT DE CLOTURE PREVISIONNEL 2021 de 1 740 541,30 euros

=

Excédent de fonctionnement reporté 2020 (Chapitre 002) de 2 832 065,51 €

+

Résultat comptable prévisionnel 2021 de 68 860 €

-

Virement à la section d'Investissement (Chapitre 023) de 1 160 384,21 €

2. Niveau d'épargne du BUDGET PRINCIPAL

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Epargne de gestion	573 617,11 €	1 200 736,94 €	536 201,00 €	1 122 148,75 €	425 359,72 €	1 042 022,88 €	357 661,00 €
Epargne brute	541 343,11 €	1 169 180,75 €	485 500,00 €	1 072 786,10 €	379 162,72 €	997 217,54 €	316 501,00 €
Epargne nette	251 378,11 €	881 051,45 €	116 553,00 €	705 115,15 €	20 326,30 €	645 256,31 €	37 845,00 €
Epargne nette corrigée	251 378,11 €	522 320,45 €	116 553,00 €	705 115,15 €	20 326,30 €	645 256,31 €	37 845,00 €

- L'épargne de gestion correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.
- L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

3. La section d'investissement

LES DEPENSES

DEPENSES	BP 2021
16 Emprunts	278 656,00 €
165-711/712 Dépôts et cautionnement	1 000,00 €
020 dépenses imprévues	30 000,61 €
20-21-23 : DEPENSES INVESTISSEMENT	2 664 757,97 €
OP 21- CHARGE PLURIANNUELLE CHAUDIERES IDEX	75 310,00 €
OPFI-271-PARTS SOCIALES SEM ENERGIES RENOUV.	0,00 €
OPFI 27632-AVANCE AIDES ENTREPRISES COVID 19	7 700,00 €
Risque : remboursement trop perçu TEPVC (1328-OPNI)	70 000,00 €
SUB EQUILIBRE AEROPOLE (27638)	107 165,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 234 589,58 €
O40 -139... Subvention d'équipement	109 671,00 €
O41 -OP Patrimoniales-	300 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	409 671,00 €
DEFICIT INV N-1	717 410,42 €
TOTAL GENERAL	4 361 671,00 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes d'un montant de 278 656 €

Ces dépenses sont constituées par le remboursement en capital des emprunts.

Chapitre 020 Dépenses imprévues de 30 000,61 €

Chapitres 20-21-23 Dépenses d'investissements par opérations d'un montant de 2 664 757,97 € (dont 412 839,97 de reports 2020)

Ces dépenses sont principalement constituées par :

- 4 095 € de travaux d'enrochement de la Gitte à Dompair (opération menée par l'EPTB) ;
- 80 328,60 € d'aides aux particuliers dans le cadre du PIG « habiter mieux » (subventions : CD88 12,38 %, Région 43,56 %, CCMD 44,06 %) ;
- 14 000 € de panneaux thématiques pour les sentiers de Harol et Dommartin aux bois ;
- 1 549 185,34 € pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 12 000 € pour du matériel de la piscine intercommunale, 1 451 760 € la rénovation et l'extension des Tennis, 29 640 € pour les stades et 55 187,08 € pour la toiture de la salle de Gymnastiques) ;
- 13 004 € pour l'école d'Oëlleville (dont 11 000 € pour le plan numérique) ;
- 64 941 € d'achat de mobiliers, de logiciels et matériel informatique ;
- 292 211,20 € pour le service de collecte des ordures ménagères et déchèteries (dont 11 776 € d'aménagement d'une zone de transit des déchets verts et gravats, 59 309 € d'équipements, 95 683,20 € d'achat d'un compacteur et 125 443 € d'aménagement du quai de transit des déchets) ;
- 97 701,95 € pour les travaux sur les équipements culturels (dont 44 701,95 € pour la couveuse et show-room à destination des luthiers, 50 000 € d'étude de programmation des musées et 3 000 € de maîtrise d'œuvre pour l'accessibilité de l'école de musique) ;
- 137 070 € d'équipements culturels (dont 12 797 € d'achat ou de réparation d'instruments, 20 400€ pour le site internet du musée de la Lutherie, 36 000 € d'étude pour la mise en place d'un réseau de lecture publique, 14 473 € d'équipements et matériels informatique, 7 800 € de logiciel pour l'école de musique et 45 600 € pour le projet de micro-folie) ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 9 857,04 € pour les crèches ;
- 8 000 € pour l'achat de 4 vélos électriques ;
- 7 756,92 € de travaux sur les zones économiques ;
- 101 756,92 € d'aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC (subventions : Etat 35,26 %, Région 25,57 %, CCMD 39,17 %) ;
- 1 100 € d'aides à l'immobilier d'entreprises.
- 212 780 € de participation à la Région liée à l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire (subventionné à 70% par le CD88 et à 20% par les communes) ;
- 57 970 € de fonds de concours pour les projets d'investissements des « petites » communes de la CCMD ;
- 10 000 € de communication (signalétique, ...).

Auquel il faut ajouter **75 310 €** de charges pluriannuelles pour l'ensemble des installations thermiques de la CCMD (parc des chaudières, etc.) (opération 21).

Chapitre 27 Autres immobilisations financières

Ces dépenses sont constituées par un abondement au fonds Résistance de la région (avance remboursables aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire) à hauteur de **7 700 €** (OPFI 27632) ;

- Subvention d'équilibre prévisionnelle au budget annexe ZAE Foncière **107 165 €**
(Aéropôle - Ancienne cotonnière 2 à Poussay)

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
		BP 2021			BP 2021
3555-O40	STOCK FINAL	751 154,07 €	001	Excédent d'invest. N-1	0,00 €
			3555-O40	STOCK INTIAL	643 989,48 €
1641	Rembt. capital emprunt	0,00 €	168751	Avance BUDGET PRINCIPAL	107 164,59 €
Total		751 154,07 €			751 154,07 €
FONCTIONNEMENT					
6045	Etudes et prestations service	4 033,00 €	71 355 042	STOCK FINAL	751 154,07 €
605	Travaux	166 300,00 €	7015	VENTE LOT 3	23 953,00 €
total 011		170 333,00 €	7015	VENTE LOT 6	31 110,00 €
66111	Intérêts	0,00 €	7015	VENTE LOT 7	25 279,00 €
71355-042	intégration stock 2014	643 989,48 €	74718	Subvention DETR SOLDE	16 938,00 €
6522	Charges de gestion courantes	83 297,50 €	774	Subvention équilibre	0,00 €
			002	EXCEDENT N-1	49 185,91 €
Total		897 619,98 €			897 619,98 €

TOTAL DES DEPENSES REELLES PREVISIONNELLES 2021 : 3 234 589,58 euros

Chapitre 040 Subventions d'équipements d'un montant de 109 671 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes de fonctionnement au chapitre 040.

Chapitre 041 Opération patrimoniales d'un montant de 300 000 €

Cette opération d'ordre s'équilibre en recettes d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 409 671 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Soit un TOTAL des dépenses d'investissement prévisionnelles 2021 de
4 361 671,00 euros

=

Dépenses réelles de 3 234 589,58 euros

+

Opérations d'ordres de 409 671 euros

+

Déficit d'investissement N-1 de 717 410,42 €

LES RECETTES

RECETTES	BP 2021
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	611 551,47 €
10 FCTVA (10222-01)	233 820,64 €
13-Subventions investissement	1 689 791,68 €
024-CESSIONS	18 811,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	2 553 974,79 €
O40 - 28 Amortissement des biens/cessions	347 312,00 €
O41-OP Patrimoniales -238 (avances forfaitaires piscine) et 1021 Orgue	300 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	632 149,75 €
EXCEDENT INV N-1	0,00 €
O21 Virement section Fonc.	1 160 384,21 €
TOTAL GENERAL	4 361 671,00 €

Chapitre 1068 Excédents de fonctionnement capitalisé d'un montant de 611 551,47 €

Chapitre 10 Dotations et fonds divers d'un montant de 233 820,64 €

Ces recettes sont constituées par le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Chapitre 13 Subventions d'investissement d'un montant de 1 689 791,68 € (dont 518 698,92 € de reports 2020)

Ces recettes sont principalement constituées par :

- 65 333,40 € de subventions pour les aides aux particuliers dans le cadre du programme d'intérêt général PIG « habiter mieux » ;
- 15 484 € de subventions pour les panneaux thématiques pour les sentiers de Harol et Dommartin aux bois ;
- 976 849 € de subventions pour les travaux sur les équipements sportifs (dont 136 849 € pour la piscine intercommunale et 840 000 € pour la rénovation et l'extension des Tennis) ;
- 7 000 € de subventions pour le plan numérique de l'école d'Oëlleville ;
- 14 506,40 € de remboursements divers pour logiciel d'urbanisme et d'achat de mobilier adapté ;
- 41 814 € de subventions pour les travaux d'aménagement du quai de transit ;
- 170 202,98 € de subventions pour les travaux sur les équipements culturels (dont 149 202,98 € pour la réalisation d'une couveuse et d'un show-room à destination des luthiers et 21 000 € pour l'étude de programmation des musées) ;
- 10 200 € de subventions pour l'achat et la réparation d'instruments ;
- 30 400 € de subventions pour le projet de micro-folie ;
- 18 309,22 € (reports 2019) de subventions pour le mobilier de la micro-crèche de Madegney ;

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 5 300 € de subventions pour l'achat de vélo électriques ;
- 151 183,68 € de subventions pour les aides aux artisans et commerçants dans le cadre de l'opération OCMR FISAC ;
- 183 209 € de subventions pour l'opération LOSANGE de raccordement au Très Haut Débit des communes du territoire ;

TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES 2021 : 2 553 974,79 euros

Soit un résultat des opérations réelles de -680 614,79 euros (*recettes réelles - dépenses réelles*)

Chapitre 040 Amortissements des biens et des opérations de cessions de 347 312 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales pour un montant de 300 000 €

Ces opérations d'ordres s'équilibrent en recettes d'investissement au chapitre 041.

Soit un total des opérations d'ordres de 647 312 euros

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement pour un montant de 1 160 384,21 €

**Soit un TOTAL des recettes d'investissement prévisionnelles 2021 de
4 361 671,00 euros**

=

Recettes réelles de 2 553 974,79 euros

+

Opérations d'ordres de 647 312 euros

+

Subvention d'équilibre de 1 160 384,21 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

4. La dette du BUDGET PRINCIPAL

Emprunt	MONTANT DU PRET	DUREE	PERIODE	Taux	CAPITAL	INTERETS	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2021
Achat ECB Poussay	280 000,00 €	12,5 ANS	du 1/4/2012 au 1/7/2024	Euribor 3 mois 1.051%	25 000 €	1 200 €	84 827,05 €
Bâtiment OM, crèche Ptits Diabes, FC camping car	1 720 000,00 €	15 ANS	du 1/09/2013 au 1/06/2028	Euribor 3 mois 1.051%	145 000 €	6 000 €	737 725,38 €
Aire GDV	300 000,00 €	20 ANS	du 25/10/2009 au 25/07/2029	4,39%-TX FIXE	15 000,00 €	5 514,94 €	131 250,00 €
BAT DOMPAIRE	175 625,00 €	20 ANS	du 5/12/2010 au 5/09/2030	2,51%-TX FIXE	8 855,11 €	2 340,81 €	96 562,42 €
PRET COMP. BAT DOMPAIRE	354 775,00 €	20 ANS	du 1/2/2011 au 1/11/2030	3,46%-TX FIXE	17 695,73 €	6 956,55 €	207 644,88 €
PRET PISCINE	1 500 000,00 €	20 ANS	du 31/03/2019 au 31/03/2038	1,44%-TX FIXE	67 104,39 €	19 347,29 €	1 368 650,56 €
TOTAL GENERAL	5 184 114,49 €				278 655,23 €	41 359,59 €	2 626 660,29 €

Capital restant dû au 31/12/2021 : 2 581 582,83 €

La capacité de désendettement (=encours de dette / épargne brute) serait de **8,16 années**.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

5. Niveau des taux d'imposition de l'année 2021

- taxe sur le foncier bâti : **3,72 %** ;
- taxe sur le foncier non bâti : **3,84 %** ;
- cotisation foncière des entreprises unique : **28,29 %** (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD) ;
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **13,30 %**. Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL.